

## **Séance du 18.02.2026**

### **Anzère Tourisme SA**

Le CC accepte les comptes 2024-2025 d'Anzère Tourisme SA qui présentent un bénéfice de Fr. 6'803.00 après comptabilisation d'amortissements à hauteur de Fr. 39'769.00.

Le compte de pertes et profits fait apparaître un total des produits de Fr. 2'433'046.00.

Le CC prend également connaissance du budget de l'exercice 2025-2026 qui est équilibré.

### **Etablissements public**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. José Antonio Fernandes Moreira pour The Burger Terrasse by o Liura à Anzère.

### **Personnel communal**

Le CC décide d'engager Mme Natacha Rey, domiciliée à Savièse, comme collaboratrice administrative au service du cadastre pour un taux d'activité de 40 %. Le début d'activité est fixé au 1<sup>er</sup> mars 2026.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire
- 2 dossiers de police des constructions

### **Subventions énergie**

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 68'963.00 (7 dossiers).

## **Séance du 04.03.2026**

### **Bourgeoisie**

Le Conseil bourgeoisial (CB) prend connaissance des comptes 2025 de la Bourgeoisie.

L'aperçu du compte de résultats et investissements mentionne de manière condensée les principaux chiffres de l'exercice.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	168'789.70	148'700.00	172'021.52
Revenus financiers	+ CHF	221'512.72	183'500.00	303'879.01
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	52'723.02	34'800.00	131'857.49
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	52'723.02	34'800.00	131'857.49
Amortissements planifiés	- CHF	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	327.00	-	128.20
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	52'396.02	34'800.00	131'729.29
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	-	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	52'723.02	34'800.00	131'857.49
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	52'723.02	34'800.00	131'857.49

Le total du bilan au 31.12.2025 se monte à Fr. 3'608'646.83. Le capital propre s'élève à Fr. 2'086'404.19, après enregistrement du résultat de l'exercice.

Le CB accepte, à l'unanimité, les comptes 2025 de la Bourgeoisie tels que présentés.

Le CB prend connaissance et accepte, à l'unanimité, le budget 2026 de la Bourgeoisie.

Le CB accepte également, à l'unanimité, le plan financier 2026-2029.

### **Conseil général**

M. Christophe Balet a présenté sa démission du conseil général pour le 31 mars 2026.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours sera imparti au PLR d'Ayent pour présenter une nouvelle candidature, faute de quoi une élection complémentaire devrait être organisée.

### **Réseau d'eau : offre d'entretien et de maintenance**

Afin de garantir un suivi de l'entretien et la révision des vannes de pressions (64 pièces sur le territoire communal), le ST a demandé une offre pour l'entretien des vannes de pression pour 2026. Cet entretien comprend les prestations suivantes :

- Révision complète des 64 vannes concernées
- Démontage et nettoyage des composants
- Remplacement des pièces d'usure selon besoin
- Fourniture des kits de réparation adaptés aux différents diamètres
- Remontage, remise en pression et tests de bon fonctionnement

Le CC valide cette offre et attribue ce mandat à la société CLA-VAL Europe Sàrl à Romanel-sur-Lausanne pour le prix de Fr. 19'689.00 HT.

Le ST a également demandé une offre pour un contrat de maintenance pluriannuel, soit 6 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2032 :

- Révision d'un premier groupe de vannes les années impaires (2027, 2029, 2031)
- Révision d'un second groupe de vannes les années paires (2028, 2030, 2032)
- Démontage complet des vannes
- Révision intégrale du circuit pilote
- Nettoyage et remplacement des pièces défectueuses
- Remise en service, contrôle d'étanchéité et réglage
- Mise à jour du suivi technique et historique d'intervention

Le CC valide cette offre de contrat de maintenance et attribue ce mandat à la société CLA-VAL Europe Sàrl à Romanel-sur-Lausanne pour le prix forfaitaire annuel de Fr. 6'125.00 HT.

### **Personnel communal**

Le CC décide d'engager M. Noa Riand, domicilié à Blignou, comme apprenti employé de commerce. Le début d'activité est fixé au 1<sup>er</sup> août 2026.

Le CC décide d'engager Mme Stéphanie Rojas, domiciliée à Blignou, au poste de responsable RH & Communication pour un taux d'activité de 100 %. L'entrée en fonction est fixée au 13 avril 2026.

### **Edilité**

Le CC délivre et traite

- 2 autorisations de construire
- 3 autorisations de construire en procédure simplifiée

### **Combe de Voos**

La route de Voos est actuellement fermée en raison du danger de chutes de pierres.

Afin de purger la falaise en amont de la route, le CC attribue ces travaux à la société Numéro 8 Sàrl pour le montant de Fr. 8'398.20 TTC.